Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Henri Boisot, aux fonctions d'inspecteur des bâtiments (maisonneur, architecte de la Ville), qu'il revêtit du 1er janvier 1860 jusqu'en 1883. Le 16 novembre 1862, au cinquième tour de scrutin, il était élu au Conseil communal, dont il devait faire partie pendant un demi-siècle. Il y siégea, prenant aux délibérations une part importante, de 1862 à 1885, de 1889 à 1897, de 1901 à 1913, où il déclina une nouvelle candidature.

Au Conseil communal, dont il était le doyen, Rouge se distingua par son ardeur à défendre les intérêts de la Commune. C'est lui qui fut le promoteur du plan d'extension de Lausanne. On le vit, en juillet 1912, à 78 ans, descendre de Gryon à Lausanne pour ne pas manquer une séance du Conseil où se discutait l'importante question de l'îlot de la rue du Pré et de l'agrandissement de la gare centrale.

Georges Rouge a beaucoup travaillé à l'amélioration du logement à Lausanne. C'est à lui qu'est dû le règlement de 1897 sur la police des constructions et la disposition de l'art. 45 disant que « toute chambre à coucher doit être pourvue d'une fenêtre ouvrant à l'air libre », la fixation d'un cube d'air minimum, etc.

Il fit partie à deux reprises de la Municipalité ; élu une première fois le 26 novembre 1883 (il avait déjà été nommé en septembre 1882, mais n'avait pas accepté), il donna sa démission le 12 mars 1886 et fut remplacé le 29 par Adrien Deriaz ; il fut élu une seconde fois en 1893 jusqu'en 1897. Il a joué un rôle important comme directeur des Travaux et a beaucoup contribué au développement du Lausanne moderne, à un moment où se posaient de grosses questions.

Il a été en 1873 l'un des fondateurs de la section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Il fit partie en qualité de secrétaire du premier comité, sous la présidence de Louis Gonin, ingénieur cantonal, avec M. J.-J. Lochmann comme trésorier. Il présida la Société de 1891 à 1896, de 1898 à 1900.

Avec Georges Rouge disparaît un bon vieux Lausannois, un citoyen dévoué à sa ville et à son pays, un homme aimable et courtois, un conteur charmant qui avait beaucoup vu, beaucoup retenu et dont la mémoire était merveilleuse. Il laissera des traces durables et bienfaisantes de sa collaboration à l'administration communale.

DIVERS

Exposition de bois pour constructions, pour meubles et tous travaux sur bois.

D'après une information du Consulat britannique à Lausanne, une exposition ayant pour but de faire mieux connaître les nombreuses variétés de bois provenant de l'Empire britannique et de nature à intéresser les architectes, ingénieurs, ébénistes, parqueteurs et toutes les personnes travaillant le bois, aura lieu au *Holland Park Skating Rink, London*, du 5 au 17 juillet 1920.

Des démonstrations seront faites afin de vulgariser davantage les divers moyens de tirer le meilleur parti possible de chaque espèce de bois, dont plusieurs sont encore très peu connues.

L'exposition comprendra trois branches :

a) Echantillons des différentes espèces de bois ;

b) Utilisations diverses des bois pour parquets, panneaux, escaliers et rampes, ameublements, placages, articles d'usage courant, etc.;

c) Pâte de bois.

Communiqué du Bureau industriel suisse, Lausanne.

Tunnel du Simplon (Galerie II).

Longueur 19825 m.

PROGRÈS DES TRAVAUX D'ABATAGE

Désignation des travaux	Galerie de faîte		Abatage complet		Niches et chambres	
	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord
	m.	m.	m.	m.	Nombre	Nombre
Etat au 31 août 1918	8540	8781	8527	8781	329	348
Avancement en novembre et décembre 1919 .	134	—	92	—	2	—
Etat à fin décembre 1919 . . .	8674	8781	8619	8781	331	348
	m.		m.		Nombre	
Total	17 455		17 400		679	
% de la longueur totale du tunnel	88,0		87,8		89,8	

PROGRÈS DU REVÊTEMENT

Désignation des travaux	Piédroits		Voûte		Radier		Tunnel achevé sans le radier	
	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord
	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.
Longueur au 31 août 1918 . . .	8525	8781	8524	8781	3212	844	8524	8781
Avancement en novembre et décembre	26	—	2	—	--	—	—	—
Longueur à fin décembre 1919 .	8551	8781	8526	8781	3212	844	8524	8781
	m.		m.		m.		m.	
Total	17 332		17 307		4056		17 305	
% de la longueur totale du tunnel	87,4		87,3		—		87,3	

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Ensuite de la hausse générale des prix, l'éditeur de la *Maison bourgeoise* a élevé le prix des volumes parus jusqu'à ce jour qui sont cédés aux membres de la Société aux conditions de faveur suivante :

Tomes I, II, V et VI, 8 francs par volume. Tome VII (conformément aux avis antérieurs), 7 francs par volume.

N. B. — Les tomes III et IV sont épuisés.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

Asssemblée générale ordinaire et séance du jeudi 15 janvier 1920

L'assemblée générale est ouverte par M. *Edm. Fatio*, vice-président, à 8 3/4 heures, et réunit trente-trois membres.

Lecture est donnée des rapports du vice-président, du trésorier et des vérificateurs des comptes pour l'exercice 1919. Ils sont adoptés sans opposition, puis la cotisation pour l'année 1920 est fixée à 8 fr.

L'élection du nouveau comité pour les années 1920 et 1921 a lieu ensuite ; sont élus : M. *Edm. Fatio*, président, et MM. *Maurice Brémond, Edmond Emmanuel, Franz Fulpius, Henri Grosclaude*, membres.

MM. *Bolle* et *Odier* sont nommés vérificateurs des comptes pour la même période de deux années. MM. *Brémond*, *Fatio*, *Imer-Schneider*, *Peyrot*, *Vaucher*, *Weibel*, délégués en titre, MM. *Arthur*, *Bolle*, *Chavannes*, *Grosclaude*, *Piguet*, *Revilliod*, délégués suppléants pour l'année 1920.

Les tractanda de l'assemblée générale étant ainsi épuisés, on passe à l'ordre du jour de la séance.

M. Fatio souhaite la bienvenue à MM. *Max Egger*, architecte et *Robert Maillart*, ingénieur civil, qui sont récemment devenus membres de la Section, et annonce la démission de M. *E. Pagan*, membre cantonal. Il rappelle enfin les cours sur l'urbanisme donnés les jeudis soir, de 6 à 7 heures, à l'Ecole des Beaux-Arts.

Il y a lieu de nommer un juré supplémentaire pour le concours que la commune du Petit-Saconnex va ouvrir en vue de la construction de bâtiments communaux. M. *Louis Blondel* est désigné.

M. *Delessert* donne ensuite lecture du rapport de la commission nommée pour étudier la question de la Caisse de chômage. Les conclusions en sont qu'il y a lieu de discuter immédiatement : 1° de l'opportunité d'adresser un recours au Département fédéral de l'Economie publique ; 2° du fait de savoir si la constitution actuelle de la Société genevoise lui donne le droit de présenter un recours en la matière ; 3° du fait de savoir si, au cas où cette qualité ne serait pas acquise, il serait utile de constituer tout de suite un groupement professionnel qui serait chargé de cette mission ; 4° au cas où l'opportunité d'un tel recours serait admise, de la désignation du juriste qui le représenterait.

Après discussion il est décidé de donner pleins pouvoirs à la commission pour : recourir soit au nom de la Société genevoise, soit au nom du groupement qui serait fondé, et cela aussi bien pour les architectes que pour les ingénieurs ; fonder le groupement professionnel en question, pour lequel elle aurait toute latitude de convoquer uniquement les membres de la Société ou encore des personnes étrangères à celles-ci ; aviser l'office cantonal d'Assurance en cas de chômage qu'un tel groupement va être organisé et lui demander un délai pour l'entrée en fonctionnement de la Caisse.

Lecture est donnée des statuts du groupement ou caisse, que la commission a également préparés en se basant sur des statuts analogues connus. Ils sont adoptés pour autant que la Société peut se prononcer à leur égard.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire,
EDM. EMMANUEL.

BIBLIOGRAPHIE

Marché et cahier des charges pour la fourniture de conduites en béton de ciment armé.

La *Société hydrotechnique de France*, dont font partie MM. A. Boucher, ingénieur à Prilly et A. Palaz, ingénieur à Lausanne, a adopté définitivement le projet de « Marché et de cahier des charges pour la fourniture de conduites forcées en béton de ciment armé » élaboré par son Comité techniqne.

Ce cahier des charges, qui fait suite à deux autres concernant la fourniture des turbines et des conduites forcées en acier, est en vente au siège de la société, rue de Madrid, 7, à Paris (8e).

CARNET DES CONCOURS

Commune de Vallorbe.
Concours pour l'aménagement de la place « Prés sous ville ».

La Municipalité de Vallorbe ouvre un concours entre les architectes et géomètres suisses domiciliés dans le canton de Vaud : *a*) pour l'aménagement de « Prés-sous-Ville » en place d'agrément et de sports ; *b*) pour le choix de l'emplacement du futur hôtel de ville ; *c*) pour une place de fête avec cantine.

Le Jury nommé pour apprécier les projets est composé de MM. Grobéty, syndic, président ; Golay, municipal ; Chamorel-Garnier, architecte ; L. Villard, architecte ; Meyer, architecte.

Une somme de 2500 francs est mise à la disposition du Jury pour récompenser 4 ou 5 projets, ainsi qu'une somme de 1000 francs pour augmenter les primes et achat de projets.

Ceux-ci seront remis pour le 25 mai 1920, au Greffe municipal, ou remis à la poste dans le même délai.

Les pièces du concours seront délivrées contre la perception d'une finance de 7 francs par la Commune de Vallorbe.

Commune du Petit-Saconnex.

La Commune du Petit-Saconnex ouvre un concours d'idées pour l'aménagement du terrain des Asters et de ses abords. Ce concours est ouvert aux architectes de nationalité suisse établis dans le canton de Genève.

Le programme du concours et les plans peuvent être retirés au bureau de la taxe municipale, chemin Hoffmann, 36. Les projets devront être déposés à l'école des Asters avant le 15 juin, à 6 heures du soir.

Le Jury dispose d'une somme de 10 000 francs pour récompenser les meilleurs projets.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Comité centr. S.I.A.	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Genève	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Saconnex)	Bâtiments communaux	15 juin 1920	10 000	Architectes suisses établis dans le canton de Genève.
Zurich	Banque Populaire Suisse	30 avril 1920	35 000 Achat : 2000 par projet	Architectes suisses établis dans le canton de Zurich avant le 1er janvier 1919.
Vallorbe	Plans d'aménagements	25 mai 1920	2500 et 1000 pour achats	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Vaud.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde